

Jitka Cvejnová, Kamila Sladkovská

# Examens en vue de l'obtention du titre de séjour permanent en République tchèque

Un bilan des expériences, 2009 – 2014

**Résumé :** La présente contribution résume le développement des examens mis en place en vue de l'obtention du permis de séjour permanent et cherche à comprendre si ces examens ont favorisé l'intégration linguistique dans la période concernée ou si, au contraire, ces derniers ont constitué un obstacle à l'intégration des migrants en République tchèque, devenue récemment un pays d'immigration. Nos recherches représentent la première tentative de traiter les données acquises dans le cadre de la réalisation des examens. Elles soulignent surtout la nécessité d'une conception cohérente et réfléchie de l'enseignement de la langue tchèque aux immigrés.

**Abstract:** This article discusses the examinations introduced for granting a permanent residence permit and attempts to understand whether these examinations have been conducive to linguistic integration during the period under consideration or whether, conversely, they have constituted an obstacle to the integration of migrants in the Czech Republic, which has recently become a country of immigration. Our research is the first attempt to process test data, and it emphasizes the need for a coherent and carefully reflected approach to teaching Czech to immigrants.

## 1 Hésitations entre A1 ou A2

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la République tchèque a mis en place des examens en vue de l'obtention d'un titre de séjour permanent. Toute la période avant la mise en place des examens (2008) et la période concernée ont été accompagnées de discussions quant au niveau adéquat de compétence du CECR à choisir pour ce type d'examens. En 2008, les experts en matière d'enseignement des langues et les représentants de certains organismes sans but lucratif ont demandé que le niveau requis pour les examens soit A2. Ils ont fait remarquer que la compétence linguistique au niveau A1, conformément au CECR, a un potentiel d'insertion

---

Jitka Cvejnová, Kamila Sladkovská, Institut National pour l'Éducation, Prague,  
E-mail : cvejnova@a-contact.cz, kamila.sladkovska@nuv.cz

DOI 10.1515/9783110477498-036,  © 2017 Jitka Cvejnová, Kamila Sladkovská, published by De Gruyter.

This work is licensed under the Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivs 3.0 license

Download Date | 10/20/19 6:16 PM

sociale très faible. Au contraire, les employeurs et les décideurs politiques ont plutôt favorisé le niveau A1, et c'est pourquoi c'est ce niveau qui a finalement été adopté par l'arrêté n° 348/2008 Sb. du ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports qui a introduit ces examens sur le plan législatif. Néanmoins, la résolution gouvernementale n° 99 du 9 février 2011 sur la Conception de l'intégration des étrangers sur le territoire de la République tchèque prévoit d'augmenter le niveau de compétence pour passer au niveau A2, ce qui ne s'est toujours pas réalisé. En tout cas, ces hésitations de l'administration de l'État concernant le niveau des examens ont passablement compliqué, et compliquent encore, leur développement, qui doit toujours garder une certaine avance.

## 2 Création des tests

Pendant toute la période de leur développement, l'élaboration des examens a été assurée par l'Institut National pour l'Éducation de Prague. Les concepteurs impliqués dans l'élaboration des tests se sont largement inspirés des textes publiés sur le site de l'Unité des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe et des travaux de l'organisation Association of Language Testers in Europe (ALTE). Il a fallu assurer un grand nombre de variantes des examens individuels, parce que l'administration exige depuis 2012 que les examens aient lieu cinq fois par mois pour répondre aux besoins des demandeurs de séjours permanents. L'équipe des rédacteurs des items a élaboré un total de 37 versions originales de tests, et environ 70 versions combinées ou bien modérément modifiées. Ce développement intensif des épreuves a permis d'adapter de plus en plus ces dernières aux principes de validité et de fiabilité d'une part, aux besoins des migrants d'autre part. Cette expérience acquise a abouti à la création d'une banque de données électronique d'items individuels qui a été créée à la fin de la période en question. Cette banque de données facilitera désormais la combinaison et la modification des items individuels et deviendra un outil utile pour tous les rédacteurs d'items.

## 3 Création d'un référentiel spécial pour le niveau A1-A2 en tchèque

Lors de la création des premières épreuves, il s'est avéré nécessaire d'ancrer les épreuves individuelles non seulement sur l'inventaire des compétences et des activités présentées par le CECR, mais aussi sur des inventaires spécifiant con-

crêtement le niveau de référence A1, le cas échéant A2, pour la langue tchèque langue seconde<sup>1</sup>. Les rédacteurs des premières épreuves se sont appuyés sur les descriptions de référence pour le tchèque langue étrangère (Hádková 2005). Malheureusement leur contenu ne correspond pas suffisamment aux besoins linguistiques des immigrés. Ce fait a été sévèrement critiqué à la conférence de l'Université de Plzen organisée en 2010, et dédiée à la langue tchèque au niveau A1. Les avis des experts ont amené l'Institut National pour l'Éducation de Prague à créer et publier le référentiel spécial du niveau A1-A2 pour le tchèque (Cvejnová 2014). Ce manuel constitue désormais un inventaire d'appui pour la création des épreuves pour toutes les compétences langagières. Sa version électronique est munie d'un inventaire lexical en ligne dans lequel il est possible de rechercher le vocabulaire des deux niveaux selon différents critères.

## 4 Reproductibilité des processus de passation et des résultats des examens

Pour qu'on puisse garantir la reproductibilité des processus de passation et des résultats des examens dans un grand nombre de centres d'examen (environ 50 au début), il a fallu élaborer des règles détaillées pour la logistique et l'administration des examens. En rédigeant ces règles, les auteurs ont tenu compte surtout de la liste des questions de contrôle contenues dans le manuel *Alte Quality Assurance Checklist Unit 2 – Administration and Logistics* (ALTE 2013). Mais les auteurs ont dû prendre aussi en considération les textes réglementaires tchèques et les conditions spécifiques des centres d'examen, la fréquence des sessions et le nombre de candidats. Ces règles, sous le titre *Directives pour l'organisation de l'examen*, sont devenues un outil indispensable pour les examinateurs qui, selon l'enquête réalisée auprès des centres, apprécient leur structure logique et concise ainsi que leur approche pratique. Les règles ont été plusieurs fois modifiées pour mieux répondre aux besoins des centres de passation et des candidats. Elles sont accessibles sur le site Internet grâce à un mot de passe. Les auteurs ont préparé également un extrait des instructions utiles pour les candidats en plusieurs langues.

Puisque les centres d'examens doivent prévoir un personnel nombreux (surveillants, correcteurs des épreuves écrites, évaluateurs des épreuves orales), l'Institut National pour l'Éducation de Prague a préparé une formation en ligne pour ces personnes. Toute personne impliquée dans la réalisation des examens

---

1 Nous reprenons la définition de « langue seconde » donnée par Richards & Schmidt (2010).

doit disposer d'un certificat de l'Institut confirmant la validation de la formation en ligne. C'est l'Institut qui gère le registre des titulaires. Le certificat doit être renouvelé et le personnel participant à la réalisation des examens est appelé à renouveler sa formation en cas de besoin. Cette formation en ligne a fait l'objet d'une analyse de Kamila Zelinková, de la Vysoká škola technická a ekonomická v Českých Budějovicích (Zelinková2012). Elle a permis de découvrir de nombreux points faibles des premiers cours. Les autres améliorations et modifications sont dues aux commentaires des participants. Le développement du cours continue et son contenu est sans cesse adapté aux mises à jour des examens.

## 5 D'un envoi sécurisé du matériel au système sophistiqué de contrôle et de distribution électronique

Au début, le matériel était envoyé aux centres d'examens sur un support papier et les exemplaires n'avaient pas d'éléments de sécurité, bien que l'Institut ait utilisé un dispositif de transport sécurisé. Ces mesures n'ont pas suffi, parce que les candidats, et même certaines personnes impliquées dans les examens, ont fraudé aux examens. Il a donc fallu créer un système de distribution électronique hautement sécurisé capable de contrôler en même temps certaines étapes de la passation des examens.

## 6 Résultats des examens

La réussite moyenne aux examens est de 78,84 % dans la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2009 au 30 avril 2015. Le résultat moyen des examens est donc assez stable, il ne présente aucun écart inattendu dans toute la période suivie. La légère dégradation des résultats vers la fin de la période, en 2014, est certainement due aux mesures anti-corruption introduites cette année-là.

Sur le plan de l'intégration, les résultats sont moins satisfaisants. Alors que chaque étranger peut demander un titre de séjour permanent au bout de 5 années de séjour sur le territoire du pays, il s'avère que presque un quart des étrangers n'ont pas de compétences langagières au niveau A1 après avoir vécu plus de 5 ans de manière continue sur notre territoire. Les causes de cette situation ont été examinées partiellement par une étude sociologique de l'Académie des sciences tchèque (Leontieva et al. 2013) qui souligne, entre autres, l'absence d'une préparation aux examens de la part des étrangers. Les mêmes

faits ont été signalés par les organismes sans but lucratif (OBNL) venant en aide aux étrangers. Malheureusement, l'Institut n'a pas pu déterminer le nombre d'essais nécessaires à la réussite à l'examen, parce que la réglementation ne le permet pas et que le nombre d'essais n'est pas limité. Les résultats obtenus ne sont donc pas en mesure de refléter exactement la situation concrète des candidats de ce point de vue.

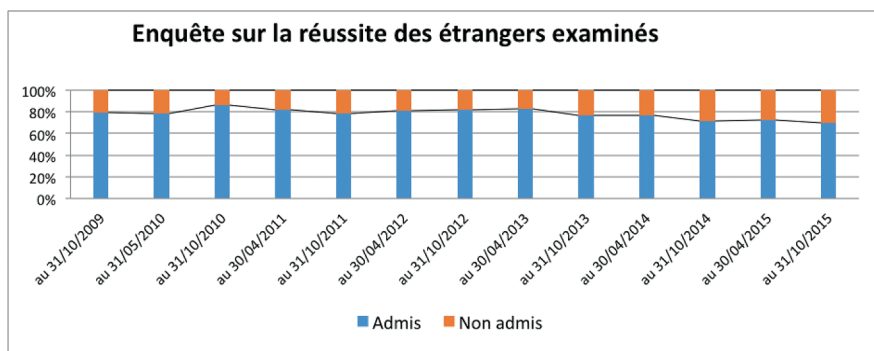
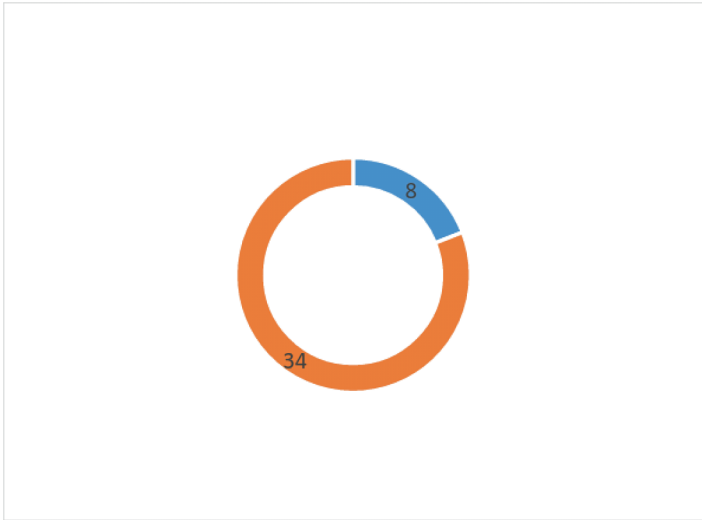


Figure 1 : Données statistiques sur la réussite aux examens (Sladkovská2009 – 2015)

## 7 Préparation aux examens

Les immigrés devraient se préparer aux examens par eux-mêmes, étant donné que l'État, en établissant ce type d'examens, n'a déterminé aucun type de préparation. En se basant sur l'analyse sociologique des immigrés ukrainiens et vietnamiens (les nationalités les plus fréquentes parmi les candidats) (Leontieva 2013), l'Institut a mené sa propre enquête en 2015 auprès de 42 institutions (34 écoles de langues, 8 organismes sans but lucratif) pour vérifier si les immigrés se préparent aux examens et comment ils s'y préparent.

Le but de cette enquête était de vérifier si les écoles qui sont autorisées à réaliser les examens et les organismes sans but lucratif (OBNL) sont impliqués dans la préparation de l'examen. L'Institut s'est adressé à 42 institutions au total, dont 19, soit près de la moitié, ont confirmé qu'elles assurent la préparation aux examens. Néanmoins, toutes les institutions qui ont répondu positivement ne font pas de cours à proprement parler, mais offrent une consultation pour les examens de l'ordre de 0–4 heures. En ce qui concerne les OBNL, cette consultation est souvent menée par un travailleur social. Il ne s'agit donc pas d'un enseignement proprement dit. Nous avons pu constater que 6 373 candidats avaient assisté à ces brèves consultations dans la période concernée, sur un total



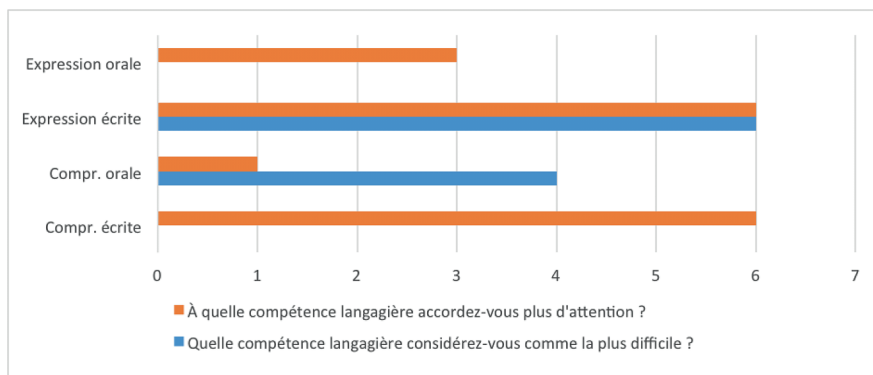
**Figure 2 :** Type des institutions sondées

d'environ 55 000 candidats ayant passé les examens, ce qui signifie qu'environ 12 % de tous les candidats ont recherché une assistance institutionnelle pour préparer leurs examens. Ce chiffre montre nettement qu'aucune préparation intensive pour les examens n'est organisée et que les candidats ne cherchent que des renseignements sur l'examen. La préparation reste individuelle mais comme nous l'avons déjà constaté, presque un quart des candidats aurait besoin d'une préparation fournie par un spécialiste.

L'enquête a révélé, entre autres, les difficultés des candidats en ce qui concerne les compétences langagières individuelles, voir la Fig. 3. Dans ce contexte, il faut souligner que ces constatations des institutions ne correspondent pas tout à fait aux résultats des examens, où beaucoup de candidats ne réussissent pas à l'expression orale. Nous voudrions cibler les enquêtes à venir sur ce fait.

## 8 Stratégie des candidats en échec

Dans le cadre de l'enquête relative à la préparation aux examens et à partir de l'étude sociologique, nous avons suivi aussi les stratégies des candidats en situation d'échec. Les candidats qui n'ont pas réussi utilisent surtout la possibilité illimitée de repasser l'examen, bien que les essais suivants soient déjà payants. En conséquence, certains d'entre eux dépensent beaucoup d'argent en payant



**Figure 3 :** Difficultés des candidats quant aux compétences langagières individuelles

différents intermédiaires, au lieu de se préparer ou de s'inscrire à un cours linguistique. Certains candidats qui n'ont pas réussi s'inscrivent immédiatement à une autre session d'examens sans penser à un cours de préparation. Certains candidats recherchent différents moyens de frauder, au lieu de se préparer sérieusement aux examens. Malheureusement, nous avons dû constater que certaines écoles organisatrices d'examens étaient impliquées dans des pratiques de corruption. Il a donc fallu les exclure du système. La stratégie des candidats en échec révèle clairement que l'examen ne correspond pas aux intérêts réels des candidats quant à l'intégration linguistique des immigrés dans la société tchèque. L'examen n'est considéré que comme un obstacle administratif à surmonter afin d'obtenir le titre du séjour permanent.

## Conclusion

L'examen au niveau A1 ne constitue pas un grand obstacle pour un immigré qui veut obtenir le titre de séjour permanent, étant donné son niveau très bas et la possibilité illimitée de repasser l'examen. D'autre part, l'examen n'a qu'un effet minimal sur l'intégration linguistique, car les examens ne sont pas liés à l'apprentissage réel de la langue. À l'heure actuelle, les spécialistes et les décideurs politiques commencent à discuter de la possibilité d'augmenter le niveau des examens. Dans ce contexte, nous soulignons le fait qu'aucune augmentation du niveau ne mènera automatiquement à l'intégration linguistique, tant que l'obligation de passer l'examen ne sera pas liée à une conception réfléchie et cohérente de l'enseignement du tchèque aux immigrés.

## Références

- ALTE Quality Assurance Checklist Unit 2 – Administration and Logistics. (sans date) : [https://www.testdaf.de/fileadmin/Redakteur/PDF/TestDaF/ALTE/ALTE\\_unit2.pdf](https://www.testdaf.de/fileadmin/Redakteur/PDF/TestDaF/ALTE/ALTE_unit2.pdf) (consulté le 11 juin 2016)
- Cvejnová, Jitka. 2014. Vývoj a další perspektivy zkoušek z českého jazyka pro migranty, in *Čeština jako cizí jazyk VII materiály z VII. mezinárodního symposia o češtině jako cizím jazyku*, 341–351. Praha : Univerzita Karlova v Praze, Filozofická fakulta.
- Cvejnová, Jitka et al. 2014. *Referenční popis češtiny pro účely zkoušky z českého jazyka pro trvalý pobyt v ČR – úroveň A1, A2*. Praha : Národní ústav pro vzdělávání.
- Hádková, Marie et al. 2005. *Čeština jako cizí jazyk. Úroveň A1*. Praha : Tauris.
- Leontieva, Yana, Petra Ezeddine & Andrea Plačková. 2013. *Životní styl, jazykové znalosti a potřeby ukrajinských a vietnamských migrantů v ČR*. Praha : Sociologický ústav AV ČR.
- Richards, Jack C. & Richard Schmidt. 2010. *Longman Dictionary of Language Teaching and Applied Linguistics*. 4<sup>e</sup> édition. London : Pearson Education Limited.
- Sladkovská, Kamila. 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015. *Statistika zkoušky pro trvalý pobyt*. Praha : Národní ústav pro vzdělávání.
- Zelinková, Kamila. 2012 Reflexe e-learningového školení pro examinátory zkoušky z českého jazyka pro trvalý pobyt v České republice. In Zdeněk Čaha, Jindřiška Šulistová (ed). *Sborník příspěvků 1. Jazykové a pedagogické e-konference s mezinárodní účastí na VŠTE*. 1. vyd., 78–86. České Budějovice : Vysoká škola technická a ekonomická v Českých Budějovicích.